

COMMUNE D'OLLIERGUES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 8

PROCURATION : 5

Heure de début de séance : 19h00

Présents :

BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents excusés : COLLANGE Katy, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration : COLLANGE Katy à PEUDEVIN Mireille, GRARD Mathieu à PROVENCHERE Arnaud, MARATRAT Gilles à CHARBONNIER Marie-Laure, OLIVIER Katia à BAARDMAN Bruno, VERNET Thimothée à COSTE Roger

Désignation des secrétaires de séance

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Madame PEUDEVIN Mireille et Madame ROUX Hélène

Observations avant la séance

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour de la réunion : remboursement d'un dégât sur la vitre du bureau de la directrice de l'école

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Décision modificative n° 2 – Budget général

*Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement des crédits prévus au budget,
Considérant que la Décision Modificative n° 2 du budget général 2025 exposée au Conseil municipal se présente comme suit :*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	DM 2
023 – Virement à la section d'investissement	023 – Virement à la section d'investissement	950 000.00
Total des dépenses de fonctionnement		950 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	DM 2
75 – Autres produits de gestion courante	75888 - Autres	950 000.00
Total des recettes de fonctionnement		950 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Chapitre	DM 2
159 – Sinistre grêle du 01/06/2025	21 – Immobilisations corporelles	950 000.00
Total des dépenses d'investissement		950 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Chapitre	DM 1
Non affecté	021 – Virement de la section de fonctionnement	950 000.00
Total des recettes d'investissement		387 246.04

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Caution des badges de la résidence O'Lavie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de définir le montant de la caution des badges supplémentaires attribués aux résidents de la Résidence O'Lavie ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Fixe** le montant de la caution des badges de la résidence O'Lavie à 10€

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Enfouissement des réseaux télécoms au lieu-dit « Les Chelles »

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- *La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.*
- *L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 12 000,00 € H.T., soit 14 400,00 € T.T.C.*
- *Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.*
- *Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuver** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- **Confie** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- **Fixe** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 12 000,00 € H.T., soit 14 400,00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

- **Prévoit** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Mise à jour de la longueur de voirie communale

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2^e alinéa du code la voirie routière ;

Considérant que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant l'actuelle longueur de voirie communale relevant du domaine public routier ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuver** la nouvelle longueur de voirie communale à caractère de rue d'un total de 5 332 mètres.
- **Précise** que les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de 34 067 mètres.
- **Dit** que le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire est joint à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune d'Olliergues pour l'année 2024
- **Dit** que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Acquisition d'une partie de la parcelle ZR141

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23 ;

Considérant que l'acquisition d'une partie de cette parcelle permettrait un agrandissement futur du cimetière ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZR141 au prix de 1€/m²
- **Décide** que les frais afférents à cette acquisition ainsi que les frais de géomètre sont à la charge de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Remboursement d'un dégât sur la vitre du bureau de la directrice de l'école

Considérant que l'enfant de Madame COUTURIER Elsa a détérioré la vitre du bureau de la directrice de l'école primaire,

Considérant que le remplacement de cette vitre représente un montant de 102.51€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Fixe** à 102.51€ le montant à facturer à Madame COUTURIER Elsa pour la réparation de la vitre du bureau de la directrice de l'école primaire.

Résultat du vote : POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Île aux crayons

Monsieur le Maire expose que l'activité de L'île aux Crayon pourrait être reprise dans le cadre d'un partenariat avec la Commune. Il est envisagé d'installer l'activité dans le bâtiment accueillant l'ADMR.

Ecoles

Monsieur le Maire donne les effectifs actuellement présents :

- **Maternelle : 21**
 - PS : 7
 - MS : 5
 - GS : 9
- **Primaire : 38**
 - CP : 10
 - CE1 : 5
 - CE2 : 9
 - CM1 : 7
 - CM2 : 7
- **Collège : 89**
 - 6ème : 23
 - 5ème : 22
 - 4ème : 25
 - 3ème : 19

Festivités

Monsieur le maire et Monsieur Chassaigne exposent les festivités à venir.

Le festival Plein Feu a accueilli environ 1500 personnes cette année.

Voirie

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise Eurovia.

Ces travaux représentent un budget d'environ 300 000€HT et incluent la réfection de 25 points propres.

PLUiH

Monsieur le Maire informe qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat est en cours de lancement par la Communauté de Communes.

Une charte de gouvernance a été établie.

Ce projet est évalué à 1 million d'euros.

Décorations de Noël

Monsieur le Maire informe que les services prépareront les décorations de Noël au mois d'octobre. Deux semaines y sont consacrées.

Travaux au château

Monsieur le maire informe qu'il est prévu de changer l'ensemble des éclairages du château afin de les passer en Led.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe du changement de principal adjoint au collège. C'est Madame Sophie Boissière qui assure désormais ces fonctions.

La séance est levée à 21h30